



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-188

PUBLIÉ LE 27 MARS 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-03-27-00005 - Arrêté n° 2026-00349 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2026-03-27-00006 - Arrêté n°2026-00350 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5

Préfecture de Police

75-2026-03-27-00005

Arrêté n° 2026-00349 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 27 mars 2026

ARRETE N° 2026-00349

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au brigadier-chef de police **Jimmy ACELDY**, né le 29 novembre 1985, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2026-03-27-00006

Arrêté n°2026-00350 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement



Paris, le 27 mars 2026

ARRETE N°2026-00350

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **Frantz BATTUT, capitaine de police**, né le 31 octobre 1982, affecté au sein de la Direction de la police judiciaire de la Préfecture de Police.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé Patrice FAURE